

Décision

Générale

colonial

Décision n° 219-117-1906 nommant une commission chargée de procéder à l'examen des boutres et embarcations.

n° 219-117-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 juillet 1906

Numéro JO
n° 117 du 01/08/1906

Date du numéro
1 août 1906

TEXTE INTÉGRAL

une Commission composée de : MM. Paul Patté, Secrétaire Général, Président : Monavon, Agent de navigation ; Grandjean, Chef de Poste à Obock ; Coadou, Capitaine au long cours ; Frangeul, commis des Douanes; est chargée de procéder à l'examen des boutres et embarcations et réformera s'il y a lieu leur classification.